

Démarche : Carte de séjour mention "Etudiant visa concours"
Organisme : Bureau du séjour

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Vous êtes concerné si vous résidez en:

- Ille-et-vilaine
- Vous disposez d'un visa concours

Attention, cette démarche ne concerne que les usagers qui sont domiciliés en Ille et Vilaine

Si vous n'habitez pas dans le département 35, merci de bien vouloir consulter le site internet de la Préfecture de votre département.

Carte de séjour mention "visa concours"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Accord préalable d'inscription délivrée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

VISA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie visa

ETAT CIVIL

Nom

Prénom

Date de naissance

Carte de séjour mention "Etudiant visa concours"

Disposez vous d'un passeport

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Passeport

Passeport en cours de validité ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)

Téléphone portable

Adresse

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile

Courriel

Scolarité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Inscription scolaire de l'année en cours

Ressources

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

3 derniers relevés bancaires

Vous devez justifier de 615€/mois